

GAUCHEBDO

SUCESSEUR DE LA «VOIX OUVRIÈRE» FONDÉE EN 1944 • WWW.GAUCHEBDO.CH

N° 13 • 26 MARS 2021 • CHF 3.-

Zurich ouvre un pavillon pour la collection du controversé marchand d'armes Bührle page 2



De Jaurès à Lenine, que faire de la Commune de Paris? Réponse de Jean-Numa Ducange page 6



IL FAUT LE DIRE...

Le POP en poupe, mais...

Le POP gagne sept sièges dans les conseils communaux vaudois. On a beaucoup parlé de la vague verte qui se confirme, un peu des socialistes qui se maintiennent bien. La gauche se renforce dans les parlements communaux, emportant la majorité à Yverdon et arrivant à parité à Montreux, les deux fois au détriment du PLR. Le POP se renforce, gagnant un siège à Renens, deux à Lausanne et finalement encore quatre de plus sur le canton. Dans l'ensemble, la gauche de la gauche progresse partout où elle présentait des listes (Lausanne, Renens, Vevey et Montreux), ce qui est un bon signal pour les élections cantonales 2022. Voici le demi verre plein et il ne faut pas le négliger.

Mais il faut aussi voir la difficulté de l'union de la gauche, surtout si l'un des partis de gauche se sent fort. Il a alors tendance à vouloir «se démarquer» des autres au risque de faire le jeu de la droite. Cette année ce sont plutôt les Verts qui ont cédé à l'arrogance. Sans grande réussite à Lausanne. Ils recollèrent vite à l'union, sacrifiant de manière inhabituelle l'un des leurs pour le deuxième tour à la Municipalité.

Ils espèrent l'emporter à Renens en évitant l'un des candidats populistes. Avec la bénédiction des socialistes... en refusant l'alliance de gauche. Calcul politique un peu absurde, dans un moment où les défis sociaux et écologiques devraient nous rappeler que la droite décomplexée est prête à repartir «comme avant» en relançant la croissance à tout prix. Tant pis pour ceux qui restent «au bord de la route». Et en continuant à soutenir l'agrobusiness. N'a-t-on pas vu comment elle se prépare – l'Union suisse des paysans en tête – à faire une campagne agressive contre les initiatives pour la préservation de l'eau et l'interdiction des pesticides de synthèse?

Mais à la gauche de la gauche, on n'échappe pas toujours à la certitude d'avoir raison tout seul... comment expliquer sinon que cette dernière n'arrive pas à faire une liste unique à Montreux (PS-POP et décroissance alternatives) et à Yverdon (PS-POP et les Vers solidaires). Bien sûr des raisons historiques peuvent faire que, localement, la gauche de la gauche, qui ne peut prétendre faire partout une liste seule, fasse des accords avec des groupes politiques locaux pour pouvoir défendre ses idées. Mais penser qu'avec ses alliés au Grand Conseil, elle se retrouve dans des élections communales sur des listes différentes me paraît absurde et contre-productif. Peut-être pourrions-nous tous en tirer quelques enseignements pour renforcer la gauche au parlement cantonal en 2022. Il faut s'y atteler dès maintenant. C'est ensemble que nous serons les plus forts!

Bernard Borel

La résistance pro-zadiste s'affirme

VAUD • Des soutiens politiques et de la société civile défendent un dialogue entre zadistes en péril d'évacuation, Conseil d'Etat et le géant du ciment Holcim. Les zadistes du Mormont (La Sarraz) tiennent la colline. En pleine crise climatique, sociale et sanitaire, leur lutte écologique a valeur de symbole.

Le retrait du permis d'habiter de la maison occupée par les zadistes a été confirmé par la Cour de droit administratif et public. La décision sera exécutable le 26 mars. Notre second recours concernant les troubles occasionnés par les zadistes sur la propriété de la Birette a également été rejeté par le Tribunal d'arrondissement de la Côte. La décision sera exécutable dès le 30 mars», a annoncé la semaine dernière l'Association Les Orchidées du Mormont. Cette association de soutien menée par le Prix Nobel Jacques Dubochet et le philosophe Dominique Bourg, tenait conférence de presse le 19 mars dernier. Pour rappeler l'importance du combat des activistes contre l'extension de la carrière d'Holcim sur le plateau de cette colline.

Site archéologique et naturel protégé

Rappelant que le Tribunal fédéral doit encore se prononcer sur l'opposition de fond déposée par l'Association pour la Sauvegarde du Mormont à l'extension de la carrière sur le site, les deux scientifiques ont tenu à rappeler qu'une telle expansion ne pourrait se faire tout de suite. «Le terrain est un site archéologique d'importance européenne. Des fouilles d'une durée estimée à deux ans devront être réalisées avant que le terrain soit livré à sa destruction», ont relevé les deux scientifiques. Pour conclure, ils ont appelé Holcim et la Municipalité de la Sarraz à prendre patience et à reporter la décision d'évacuation de la ZAD, soulignant qu'une procédure de dialogue est en cours entre les zadistes et la conseillère d'Etat écologiste, Béatrice Métraux.

Un jour avant cette conférence de presse, près de 130 député.e.s vaudois.e.s – allant de la gauche radicale aux Verts libéraux – ont fait part de leur lettre ouverte à l'attention du Conseil d'Etat demandant de surseoir à l'évacuation. «Béatrice Métraux a confirmé qu'elle était prête à dialoguer avec les zadistes», a souligné le député écologiste Vassilis Vénizelos. Contactée à ce propos, Holcim nous fait savoir qu'elle «a toujours tenté de construire un dialogue ouvert avec les zadistes et nous prenons leurs préoccupations au sérieux. En parallèle, l'occupation au Mormont est illégale et n'est pas acceptable. Holcim a assumé ses responsabilités et entamé les démarches nécessaires devant la justice. Les autorités se sont prononcées en notre faveur. Nous espérons désormais une évacuation pacifique des lieux d'ici fin mars, conformément à la décision de justice».

Ce mardi, l'élu a déposé une motion au Grand Conseil sur le sujet, rappelant au préalable le cadre de sa démarche. «La colline du Mormont est exploitée depuis 1953 pour son calcaire. Mais cette activité lucrative entre en conflit avec les qualités naturelles et historiques du site qui est inscrit à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) du fait, notamment, de sa végétation riche et variée qui en fait l'un des hauts lieux botaniques du canton. Le Mormont abrite aussi un site archéologique exceptionnel classé en tant que bien culturel suisse d'importance nationale. En 2022, l'exploitation de la carrière du Mormont arrivera à la limite du périmètre d'exploitation autorisé. Le plan directeur des carrières (PDCar) adopté en 2015 par le Grand Conseil prévoit une extension de plusieurs hectares sur le plateau agricole de la Birette. Cette extension fait l'objet d'un recours porté par des organisations non gouvernementales et des particuliers depuis 2015, mais nous



ne pouvons avoir aucune influence sur la décision du TF. Donc nous nous concentrons sur le reste», précise Vassilis Vénizelos.

Protection durable du site

«Notre motion, signée par le reste de la gauche, les Verts libéraux et le centre, vise à empêcher de nouvelles extensions, en renforçant le statut de protection du Mormont à travers une décision cantonale. Elle demande ainsi au Conseil d'Etat de protéger durablement la colline du Mormont de toute nouvelle extension et de toute nouvelle activité d'extraction ou de destruction des ressources naturelle et archéologique, mais aussi garantir un passage à faune généreux et à planifier les actions à entreprendre pour rétablir un espace naturel de qualité (comblement ou renaturation)», souligne encore le député. Parallèlement, les Verts vaudois ont sollicité leurs partenaires pour étudier l'opportunité de lancer une initiative constitutionnelle pour protéger définitivement le site, à l'image de la protection de Lavaux.

A plus court terme, une manifestation de soutien à la ZAD de la Colline a été agendée ce vendredi 26 mars (dès 17h15, Place du Château, Lausanne) par la Grève du climat-Vaud, qui dévoilera, à cette occasion, ses propositions politiques concrètes pour protéger le plateau de la Birette ou mettre en place une transition juste pour les salarié.e.s d'Holcim. Pour sa part, Holcim s'avère confiante dans le verdict du TF. «La pérennisation de nos réserves en matières premières est à cet égard essentielle; tant au niveau économique qu'écologique, cela fait du sens de produire nos matériaux de construction là où les matières premières sont disponibles. C'est pourquoi une nouvelle étape d'exploitation est prévue. Elle fait actuellement l'objet d'une procédure en cours. Les premières écritures de l'Office

fédéral de l'environnement sont à cet égard tout à fait favorables, nous sommes donc confiants que ce projet puisse aboutir», assure Arthur Got, son porte-parole.

Le vivant contre les multinationales

«Nous saluons cette mobilisation politique. Il n'a jamais été question de rester dans l'entre-soi, mais de pouvoir donner la parole au peuple – notamment celui du Canton de Vaud – pour qu'il se prononce sur cette aberration écologique de la production de béton. Et faire le lien avec les autres lieux de résistance à l'extractivisme. Plus on parle du problème comme à l'occasion d'une manif, mieux c'est pour nous», souligne Nestor, membre du Collectif de la Colline. Du côté zadiste, on met en lumière une pression accrue de la police et de l'Etat contrariant leur accès aux biens de première nécessité. «La ZAD subit une répression grandissante de la part des forces de l'ordre. Il y a une semaine, un barrage a été installé sur la route d'accès, limitant ainsi ses possibilités d'approvisionnement en eau et nourriture. Nous dénonçons ces décisions approuvées par l'Etat qui une fois de plus servent à protéger les profits des multinationales plutôt que le vivant». Les zadistes annoncent une résistance «créative, colorée, vivante et pleine de surprises...», en cas d'interventions policières. «Dans l'idéal, nous voulons une résistance passive», souligne Nestor. Cette résistance inquiète cependant le syndicat de la Sarraz et député PLR Daniel Develey, qui, dans 24 Heures, avouait son «sentiment d'avoir été lâchés par l'Etat», pointant aussi que «les risques que la situation dégénère ont été sous-évalués». On n'a pas fini d'entendre parler de la Colline. Ni des zadistes, décroissants, écologistes et anti-productivistes, qui essaient d'inventer la société post-industrielle. ■

Joël Depommier

Canons militaires et Beaux-Arts

POLÉMIQUE • L'accueil permanent de la collection d'œuvres d'art du fabricant d'armes Emil Bührle dans le nouveau bâtiment du Kunsthaus de Zurich continue à faire débat.

Conçue par un «starchitecte»¹, la nouvelle aile va doubler la surface du musée qui deviendra ainsi le plus grand de la Suisse. D'après la Ville de Zurich qui, avec le canton, paye la moitié de la facture totale de 206 millions de francs, «la collection d'importance mondiale d'E. G. Bührle... constituera un pôle de la peinture française et notamment de l'impressionnisme très attractif. Avec l'agrandissement, le Kunsthaus fournit une contribution culturelle importante pour le positionnement de Zurich parmi les métropoles du monde».

Opération culturelle et place financière

Parmi les enjeux de cette grande opération culturelle, il y a l'image que la principale place économique et financière suisse veut donner de son rôle et de sa place dans le monde. Les richesses qu'accumule l'un des pays les plus fortunés au monde, sa ville la plus prospère, son entrepreneur fabricant d'armes et collectionneur d'œuvres d'art le plus riche, sont-ils le fruit d'un opportunisme peut-être brutal, mais neutre et acceptable sur le plan moral?

Ou est-ce que la neutralité supposée de cet opportunisme cache plutôt une complicité active avec les guerres et les pillages qui ont conduit l'humanité aux pires abîmes d'inhumanité il y a 80 ans en Europe?

Pour résumer à l'extrême, Emil Bührle a su profiter de la deuxième guerre mondiale et des ventes massives aux puissances nazi-fascistes des armes fabriquées par ses usines en Suisse, pour devenir en quelques années l'homme le plus riche en Suisse. Et dans sa position de force financière, profiter des bouleversements occasionnés par la guerre et l'occupation en Europe sur les collections (forcées à trouver refuge dans d'autres pays, parfois pillées ou volées) et de la «translocation» du marché international de l'art pour acheter en Suisse, en Europe et aux Etats-Unis, pendant et encore davantage après les années de guerre, les



Parmi les trésors de la collection Bührle, on trouve le «Garçon au gilet rouge» de Paul Cézanne.

Raimond Spekking

pièces qui constituent sa fabuleuse collection.

Investigation historique disputée

La recherche historique sur les origines et les modalités de l'accumulation des richesses colossales qui se trouvent en Suisse participe à un combat de société fondamental. Les interrogations du présent, par exemple celles sur les multinationales (ir-) responsables et sur les profits du commerce avec les guerres ne peuvent que bénéficier du travail d'analyse que peuvent mener des historien.ne.s sur les phénomènes analogues qui se sont produits dans un passé récent.

Ces enjeux expliquent les conflits qui ont traversé la recherche historique commandée en 2017 par la Ville de Zurich sur les origines et les modalités de la constitution de la collection Bührle et réalisée par une petite équipe dirigée par Matthieu Leimgruber, professeur d'histoire économique et sociale à l'université de Zurich. Il a présenté en novembre de l'année passée le rapport de recherche sous le titre *Kriegsgeschäfte, Kapital und Kunsthaus (Affaire de guerre, capital et Maison d'art)*.

En janvier 2020, l'historien co-auteur du rapport de recherche, Erich

Keller, spécialisé dans l'histoire sociale et de l'art quitte l'équipe de recherche. En juillet, il retire son nom d'auteur du rapport et dénonce publiquement des ingérences inacceptables dans la rédaction du rapport de certains membres du comité de pilotage de la recherche, notamment du représentant de la Fondation de famille propriétaire de la collection Bührle et du chef du service de la culture de la Ville. Au mois d'août les représentants de la Fondation Bührle, de la Société des Arts de Zurich (association qui gère le Kunsthaus) et du Kunsthaus se retirent du comité de pilotage et les autorités de

la Ville mandatent l'historien Jakob Tanner et l'historienne Esther Tisa Francini pour effectuer une expertise sur le rapport de recherche.

Les critiques publiques et les rapports des deux experts ont certes validé l'essentiel du travail dirigé par Leimgruber, mais une partie des modifications et coupures demandées par les membres du comité de pilotage ont retrouvé leur place dans le rapport final. Il s'agit de thèmes très chauds et controversés, comme une expression d'antisémitisme contenue dans la correspondance d'E. Bührle, sa participation aux Freikorps, les paramilitaires allemands qui ont maté les soulèvements révolutionnaires de la gauche allemande en 1919. Mais encore, la question de la connaissance de Bührle de l'emploi de centaines de prisonnières des camps nazis dans une usine qui fabriquait les canons Oerlikon sous licence en Allemagne jusqu'en 1945. Surtout, les avis des experts concluent que l'accompagnement du travail de recherche par un comité de pilotage était inopportun.

D'autant plus pour un thème aussi sensible et qui plus est avec des représentants d'institutions totalement impliquées, dès 1940 dans l'intégration de Emil Bührle dans la haute société zurichoise. Un deuxième point de critique concerne la faiblesse de la troisième partie de la recherche, sur les «translocations» dans le marché de l'art et la constitution de la collection. Il serait important de compléter la recherche avec l'analyse des archives de la Fondation Bührle qui, à l'époque de la Commission Bergier², était considérée comme disparue. L'historien Erich Keller a annoncé la publication d'un livre sur le sujet avec le titre «Le musée contaminé». ■

Tobia Schnebli

1 Personne jouissant d'une grande notoriété dans le monde de l'architecture (ndlr).

2 Commission indépendante d'experts instituée par le Conseil fédéral en 1996. Elle a publié des monographies sur les rapports de la Suisse avec les protagonistes de la Seconde Guerre mondiale, en particulier avec l'Allemagne nazie (ndlr).

Marre d'être le «parent pauvre du public»

GENÈVE • Face aux refus d'indemniser les repas et tandis que le travail des animatrices et animateurs du parascolaire n'est toujours pas reconnu à sa juste valeur, la colère gronde.

Depuis la mi-novembre, les animatrices du GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) ne peuvent plus manger avec les enfants. Pour ces petits salaires (classe 8 à 12) cette différence se fait ressentir à la fin du mois. D'autant plus que les particularités des horaires entrecoupés pour le personnel parascolaire sur le terrain font qu'il est extrêmement difficile d'exercer un autre métier à côté. En effet, les plages horaires disponibles sont trop dispersées pour pouvoir effectuer une autre activité rémunérée. La mesure est donc d'autant plus malvenue que les travailleuses et travailleurs du GIAP revendiquent une revalorisation salariale et l'introduction de l'horaire continu, deux éléments essentiels à la reconnaissance de leur travail.

Prime insuffisante

Suite au lancement d'une pétition par les syndicats, le GIAP a versé une prime exceptionnelle «à bien plaisir» de 200 francs seulement. Mais

ceci n'est pas suffisant pour compenser les 4 mois sans repas de midi. Jusqu'à l'épidémie de Covid-19, les animatrices avaient l'obligation de manger avec les enfants, ceci faisant partie de leur mission éducative.

C'est d'ailleurs une obligation pour la fonction selon leur descriptif de fonction. Ce même texte institutionnel prévoit l'indemnisation des repas «si le restaurant scolaire n'assure pas de repas et qu'il y a prise en charge des enfants». De nombreuses animatrices ne se sentent pas valorisées dans leur travail et ce refus de la direction est vécu comme une gifle.

Si la colère gronde, c'est que depuis la grève féministe du 14 juin 2019, par la voie des syndicats, les travailleuses et travailleurs du GIAP demandent une revalorisation de leur fonction. Un métier où l'on doit faire toujours mieux avec toujours moins.

Or, les animatrices et animateurs ainsi que les RSE (réfèrent socio-éducatif) assument une mission essentielle à la société: l'accueil et l'ac-

compagnement durant le temps parascolaire de quasiment tous les enfants de 4 à 12 ans du canton. Les compétences nécessaires afin de mener cette importante mission, notamment en termes pédagogiques, communicationnels, de gestion du stress et des émotions, de créativité, de gestion de conflits et de développement de l'enfant ne sont pas reconnues.

A quand l'horaire continu?

Les horaires coupés, en plus de ne pas offrir un salaire permettant de vivre dignement, (soit 34'450 francs pour un 48%, ndlr) ont pour conséquence que la préparation des activités et d'autres tâches inhérentes à la fonction sont souvent réalisées en dehors des heures de travail rémunérées. Depuis quelques années, les exigences, notamment pédagogiques, liées aux métiers du parascolaire augmentent. Le manque de ressources affecte également la bonne prise en charge au sein de l'équipe.

Il est également très difficile d'avoir du temps de

transmission entre collègues sur telles ou telles situations sans que ces heures ne soient payées.

La passion des travailleuses se confronte au sentiment de frustration de ne pas bénéficier des moyens nécessaires à la qualité professionnelle qu'elles souhaitent développer et beaucoup prennent sur leur temps libre.

Comme dans d'autres métiers du social et de l'éducation, le constat est clair: si la prestation est de qualité, c'est entre autres parce que le personnel s'engage, par passion ou par sens du devoir, au-delà des ressources qui lui sont attribuées. Malheureusement, le manque de ressources finit par affecter les conditions de travail du personnel et, dans les cas les plus durs, la santé de celui-ci. C'est pourquoi les syndicats revendiquent l'horaire continu de 11h à 18h30, ce que la direction du GIAP refuse au détriment tant de la qualité de la prise en charge des enfants que de son personnel. ■

Alice Lefrançois

Paru dans *Sir-Info*

Pour des chantiers sécurisés et dignes

GENÈVE • Unia dénonce la situation d'insalubrité d'un chantier au centre-ville.

Après avoir révélé une situation dangereuse sur le chantier des Allières au-dessus des Eaux-Vives, où les cas de Covid-19 se sont multipliés lors de la construction de quatre immeubles qui abriteront 300 logements, Unia a mené lundi une opération sur un autre chantier genevois situé au 14 rue du Mont-Blanc. Ceci en vue d'obtenir des mesures pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs. Selon les constats établis par les secrétaires syndicaux, il y a de graves manquements de la direction des travaux. La faïtière appelle donc à la prise de mesures immédiates, afin d'éviter que des ouvriers travaillent sur des chantiers dans des situations d'hygiène et de sécurité qu'elle qualifie d'«indignes».

Réalités problématiques

Le syndicat souligne connaître la réalité des chantiers. Selon lui, il sait distinguer la poussière, lors des travaux de rénovation, d'une «absence totale» de mesures respectant les conditions minimales de santé et de sécurité au travail. Les lieux de vie (repas et vestiaire) se trouveraient dans un état de délabrement «rarement vu auparavant». Ainsi tous les corps de métier déposeraient leurs affaires et vêtements dans un seul local qui sert à stocker du matériel recouvert de poussière. Ils y mangent aussi. D'autres travailleurs ne disposeraient pas d'un espace où se changer et manger. Le chantier n'a qu'une seule toilette pour l'ensemble du personnel. En outre, elle ne ferait pas l'objet d'un nettoyage régulier.

Unia rappelle que le règlement genevois sur les chantiers établit des dispositions à prendre pour assurer la sécurité



Les lieux de vie du chantier au 14 rue du Mont-Blanc ne respectaient pas la réglementation cantonale, selon Unia.

Unia

et la protection de la santé des travailleurs et travailleuses. Selon le syndicat, toutes les professions doivent bénéficier sur tout chantier de plusieurs commodités. Soit un vestiaire et un réfectoire. Ils sont réglementairement dotés d'une surface utile ne pouvant être inférieure à 1m² par occupant. Et d'une installation d'eau potable raccordée à un lavabo-rigole, ces longs points d'eau visibles dans certains vestiaires des centres sportifs. Des lavabos supplémentaires doivent être installés aux mêmes conditions, à raison d'un pour

10 travailleurs.euses. Les WC doivent aussi réunir des conditions réglementaires. De plus, la direction des travaux garantit l'entretien journalier des locaux et installations sanitaires. Enfin, le matériel du chantier doit être entreposé dans un local à part.

Alerte Covid

Le syndicat relève qu'en vue de la prévention contre le Covid, des exigences sanitaires ont dû être introduites. Qui s'ajoutent à celles déjà existantes. «Elles rendent encore plus criantes la précarité

de la situation sur ce chantier», écrit-il dans un communiqué. Unia accordait lundi dernier un délai de 24 heures pour la mise en conformité de la situation. Cette dernière a été constatée de visu lors d'une visite sur les lieux menée par le syndicat, le mercredi 24 mars, selon Jose Sebastiao, secrétaire syndical. A défaut, Unia se disait prêt à prendre toutes mesures utiles à la protection de la santé et de l'intégrité des salariés. En somme, il continue à défendre «des chantiers dignes». ■

Jorge Simao

JDr

Appel contre les sanctions des chômeurs à Genève

«Alors que lors de la première vague de pandémie en 2020, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) a mis la pédale douce sur les sanctions (444 en mars, 169 en avril, 406 en mai), dès octobre 2020 le bâton s'est remis en marche au même niveau qu'avant la pandémie. En janvier 2021, ce sont 1111 personnes qui ont été sanctionnées pour une durée moyenne de la sanction de 10 jours. Les chiffres de février 2021 viennent de tomber: ce sont 1055 personnes à avoir été sanctionnées, pour une durée moyenne de 9,1 jours. Cela ne peut plus continuer ainsi», dénoncent en chœur le SIT, la CGAS, Action-Intermittence, le Syndicat suisse romand du spectacle, Unia, Syna, l'Alcip et le SSP. Rappelant que leur pétition «Stop au harcèlement des personnes au chômage», a réuni plus de 5000 signatures en quelques jours, tous demandent que le Grand Conseil approuve cette fin de semaine l'urgence pour la motion de la gauche, qui demande de déclarer Genève exempte de sanctions à l'encontre des personnes au chômage pour toute la durée de la crise. Mais aussi de suspendre l'obligation de produire des recherches d'emplois et d'annuler avec effet rétroactif et de rembourser les personnes ayant subi des sanctions. «Les autorités politiques ont pris nombre de mesures pour venir en aide aux entreprises. Il leur est demandé maintenant d'agir en soutien des personnes au chômage, dont le nombre ne cesse d'augmenter», préviennent les syndicats. ■

Le Collectif du Roseau ne veut pas plier

VAUD • Un collectif occupe à Lausanne l'auberge de Sauvabelin, vide depuis 2015.

Lieu de promenade chéri des Lausannoises et Lausannois, le lac des Sauvabelin, qui comptait un parc à biches dans le temps, a un problème avec son auberge du même nom. En 2015, l'ancien tenancier de l'auberge jetait l'éponge devant l'ampleur des travaux de mise en conformité à effectuer et remettait les clés à son bailleur, la Ville de Lausanne. Depuis l'auberge est vide. En 2020, suite à une pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne (MDF), qui voulait le maintien du site plutôt que sa destruction, la Municipalité décidait de rénover l'auberge et de lancer une démarche participative afin que tous puissent se prononcer sur ce projet et son affectation. Coup de tonnerre cette semaine avec l'arrivée dans les lieux de nouveaux locataires, réunis au sein du Collectif Roseau. «Madame Litzistorf, nous vous écrivons cette lettre afin de vous informer que nous vivons depuis

quelque temps dans la propriété de la Ville au Chemin des Celtes 1 à Lausanne, communément appelée l'Auberge de Sauvabelin.» C'est par ces mots adressés à la Municipale en charge du logement, de l'environnement et de l'architecture que débute la lettre du Collectif, qui vient d'occuper ce lieu emblématique au nord de la Ville. Dans sa missive, le collectif rappelle que la bâtisse est vide depuis six ans et que des travaux de rénovation ne commenceront pas avant fin décembre 2022. Il précise aussi qu'il propose à la Municipalité de conclure un contrat de prêt à usage, «ceci en échange de certains engagements de notre part, notamment prendre soin des dits bâtiments, payer les charges et quitter les lieux sans histoires le jour venu». Dans un dossier complémentaire, il développe son projet ouvert à tous et toutes, ambitionnant «d'expérimenter des nouveaux modes de vie davantage viables et résilients, tant sur

les plans environnemental, social, culturel que politique». Pointant différentes crises (logement, social, culture, environnement), les occupants défendent le recours à l'action directe, notamment l'occupation. «Pour l'heure, la Ville de Lausanne ne semble pas opposée à un contrat de confiance, mais elle ne s'est toutefois pas encore prononcée. Elle demande en effet au préalable de pouvoir venir dans les lieux constater la sécurité et la salubrité des bâtiments ainsi que de rencontrer les occupants pour échanger sur notre projet», affirme le collectif Roseau.

Contactée, la Municipalité confirme. Elle rappelle que l'interpellation urgente traitant du sujet n'a pas encore été débattue par le Conseil communal. Il en va de même avec la décision sur un contrat de prêt à usage par l'exécutif. ■

JDr

Jeanne Beuret élue à l'exécutif de Delémont

Lors des élections communales d'octobre dernier, la liste Alternative de gauche (Combat socialiste-POP et Verts) avait assez facilement maintenu son siège au Conseil municipal et Esther Gelso (CS-POP) était réélue. La gauche prenait la majorité, le PS obtenant deux sièges et le PDC un. Le maire, chrétien-social, était réélu tacitement.

Esther Gelso, âgée de 65 ans, a démissionné et laisse ainsi la place à Jeanne Beuret, 40 ans, première «vienne-ensuite». Jeanne Beuret a siégé durant huit ans au Conseil de ville (législatif) et en a été la présidente en 2015. Titulaire d'un master en sciences politiques, elle travaille actuellement à la Fédération suisse des aveugles et enseigne aussi à l'Ecole de commerce de Delémont. Elle est co-présidente de l'association jurassienne «Grève des femmes».

En l'absence de possibilité d'apparementements, CS et POP ont présenté des listes communes dès 2000 et ont été rejoints par les Verts en 2008. Le siège de CS-POP a été d'abord occupé par le popiste Rémy Meury, puis, depuis 2005, par deux militant.e.s issu.e.s de Combat socialiste, André Parrat et Esther Gelso. Avec Jeanne Beuret, c'est à nouveau le tour d'une membre du POP. ■

JPKr

Le Conseil fédéral rejette les initiatives sur les pesticides

Les citoyens suisses se prononceront le 13 juin 2021 sur deux initiatives populaires (voir *Gauche*, n°12). L'initiative «Pour une eau potable propre» prévoit de n'accorder de paiements directs fédéraux qu'aux agriculteurs qui se soumettent aux conditions suivantes: n'employer aucun produit phytosanitaire, ne nourrir leurs animaux que de fourrages provenant de leur propre ferme et renoncer à tout emploi préventif ou régulier d'antibiotiques. L'initiative «Pour une Suisse libre de pesti-

cides de synthèse» veut interdire purement et simplement les produits phytosanitaires en Suisse, dans la production et la transformation des denrées alimentaires. Sans surprise, le Conseil fédéral s'oppose aux deux textes comme l'a martelé cette semaine devant la presse Guy Parmelin, président de la Confédération. Reprenant les arguments de l'Union des paysans suisses (USP), la plus grosse faïtière du secteur, le gouvernement estime notamment que la deuxième initiative restreindrait l'im-

portation de produits disponibles, limitant le choix des consommateurs et augmentant les prix. Guy Parmelin a aussi mis en avant les dernières décisions du parlement. Les deux chambres ont approuvé l'initiative parlementaire «Réduire le risque de l'utilisation de pesticides», un projet modifiant les lois sur les produits chimiques, l'agriculture et la protection des eaux. Pour y parvenir, la Confédération va mettre en place un système d'information central sur l'utilisation des produits phytosanitaires et

des produits biocides. Les risques liés aux produits phytosanitaires devraient être ainsi réduits de 50% d'ici 2027 par rapport à la valeur moyenne des années 2021 à 2025. En cas de risques inacceptables, le Conseil fédéral devra définir une trajectoire de réduction allant au-delà de 2027. Rappelons que Bio suisse, l'Association des petits paysans suisses (VKMB) ou Uniterre sont contre la première initiative, mais en faveur de la seconde. ■

Réd.

La ZAD, dernier refuge

OPINION • Le groupe «Orchidées contre béton armé» protège depuis octobre la colline de la Birette sur la commune de La Sarraz. La première Zone à défendre (ZAD) de Suisse est menacée d'expulsion alors qu'elle défend l'environnement.

Le groupe LafargeHolcim, propriétaire du site, qui prévoit d'étendre sa carrière sur le plateau de ce haut lieu de diversité naturelle et de trésors archéologiques, semble avoir trouvé grâce aux yeux de la justice vaudoise. Si la méthode de l'occupation illégale de propriété divise l'opinion et choque les milieux bourgeois attachés à la sacro-sainte paix sociale, elle a le mérite de nous mettre face à notre rapport à l'environnement et nous invite à réfléchir à notre vision de l'habitat. La propriété privée est-elle toute puissante face à la préservation de l'environnement? Le droit à la rentabilité prime-t-il sur le droit de se loger?

Habitat et inégalités

«Il faut bien du béton pour construire nos immeubles!». Voilà ce que rétorquent beaucoup d'opposants à la ZAD de la Colline. Il est vrai que le bâtiment représente en Suisse un secteur important. Si des méthodes de construction plus écologiques que le béton existent à ce jour, elles ne peuvent suffire à elles-seules à maintenir l'actuelle cadence de construction. Toutefois, il serait bon de nous arrêter sur ce besoin qui nous est indispensable pour vivre: un foyer. A l'heure où la droite se pose la noble question du financement de l'AVS (et propose de faire porter cette charge aux travailleuses), l'investissement immobilier est toujours présenté comme un moyen sûr pour compléter une rente de retraite. Le refuge comme valeur-refuge. Un refuge rentable donc. Si l'habitat des uns est source de profit pour les autres, n'est-ce pas là une source d'inégalité flagrante?

Quels sont ces logements rentables dans lesquels nous vivons? La valorisation du travail tertiaire est concentrée essentiellement dans les grandes agglomérations. Elle crée une pénurie qui assurera à l'investisseur un rendement intéressant et la garantie de limiter les risques de logements vacants. Dans les régions décentralisées, on choisira en revanche de construire des logements plus spacieux, voire des maisons individuelles, pour attirer les classes qui peuvent se permettre un confort plus bourgeois. Pour les travailleurs les plus précaires, ils se verront repoussés en périphérie où se contenteront de logements vétustes.

Logements coûteux

Quant aux plus chanceux, ils pourront bénéficier de maisons individuelles préfabriquées, des boîtes de béton s'étendant sur des terres qui pourraient être cultivables. Et lorsque la question de la souveraineté alimentaire se pose, on demande à s'approvisionner à l'autre bout du monde en échange de montres de luxe et de machines, le tout au mépris de l'écologie. En moyenne, plus de 14% du budget ménager se verra accordé au logement. La part grimpe à

30% concernant les revenus inférieurs 5000 CHF¹. Ceci que ce soit un choix par défaut pour les plus précaires. Ou un confort minimum en contrepartie de la force de travail que l'on se voit obligé de vendre au patronat.

Travailler plus et plus longtemps, afin de pouvoir financer son loyer, ou rechercher un confort bourgeois comme juste récompense, est-ce là la société souhaitée? C'est le jeu du libéralisme dira-t-on, et le résultat d'une quête de liberté individuelle que ce système prône comme ultime objectif. La liberté de vivre retranché, bien à l'abri du reste du monde, pour user de ce droit à la consommation durement gagné.

Profit écocide et alternatives

Mais les enjeux de notre époque nécessitent une remise en question immédiate. Notre rapport au travail, à l'environnement, au logement, au vivre-ensemble, tout ceci s'avère intimement lié. Et si nous nous focalisons sur nos besoins primordiaux – se nourrir, se loger, interagir socialement – et que nous arrêtons un instant cette course effrénée vers le profit écocide, qui impose à l'individu de vendre à tout prix sa force de travail aux dépens de la santé des esprits et des corps?

Car les alternatives à la configuration dominante existent bel et bien. La multiplication des surfaces agricoles à taille humaine pour encourager les circuits courts, la réduction du temps de travail, la densification des habitats et des services profitant à la communauté sont autant de propositions à développer pour retrouver une harmonie entre les êtres humains et leur environnement. Et si nous tentions autre chose que le bonheur individuel issu de la consommation, au profit d'un bien-être collectif, de construction saine et démocratiquement réfléchie? C'est ce que suggèrent des projets comme celui des zadistes de La Sarraz. Car comme le souligne Sophie Serrano, doctorante en criminologie à l'université de Neuchâtel: «Une zone à défendre antidémocratique, cela n'existe pas»². La ZAD de la Colline rayonne par les questions qu'elle pose et les alternatives qu'elle propose par l'exemple.

Certes tout le monde ne peut vivre en communauté et les modèles sont multiples. Mais une société devrait permettre à chacune et chacun de se loger dans le respect de l'environnement, selon ses besoins, sans que ceux-ci ne soient sources d'enrichissement pour les plus aisés. Pour reprendre le premier écrit que l'on peut lire sur le chemin menant vers ce lieu de renouveau proposé par les zadistes: «Et si habiter voulait dire quelque chose de plus grand que de vivre entre quatre murs?» ■

Brice Torriani

1 Selon les chiffres publiés par l'OFS (mars 2020)

2 <https://www.letemps.ch/opinions/une-zone-defendre-antidemocratique-nexiste>

LA CHRONIQUE FÉMINISTE

Le Conseil des Etats est féroce ment misogyne

Malgré la Grève féministe du 14 juin 2019, malgré l'arrivée au Conseil des Etats de 22 nouvelles têtes (près de la moitié des 46), de 12 femmes souvent jeunes, et de 5 Vert.e.s, lors des élections fédérales de novembre 2019, cette chambre est restée réactionnaire, machiste, misogyne. Lisa Mazzone et Céline Vara doivent avoir l'impression d'être assises sur un siège de charbons ardents... Durant la session du printemps (1^{er}-19 mars 2021), «la Chambre haute» s'est surpassée!

La définition juridique du viol est devenue un enjeu de société. La révision des dispositions du Code pénal suisse en matière d'infractions sexuelles s'inscrit dans ce contexte ultrasensible, où les attentes de l'opinion publique sont immenses. La notion de viol ne devrait plus être limitée à l'acte sexuel imposé par un homme à une femme et impliquant une pénétration vaginale. Les autres actes forcés – notamment la sodomie ou la fellation –, qui sont aujourd'hui punis au titre de la contrainte sexuelle (certes avec une peine maximale identique), devraient également être qualifiés de viols. Mais la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats met en consultation un projet qui fait hurler les milieux féministes. Selon ce texte, le défaut de consentement n'est pas suffisant pour retenir les infractions sexuelles les plus graves, il faudra toujours une forme de violence! En outre, les victimes de harcèlement sexuel ne pourraient pas bénéficier de l'allègement du fardeau de la preuve, initiative du canton de Genève que le Conseil des Etats a refusée par 28 voix contre 13. Les vieux Suisses aux bras nouveaux, qui constituent la majorité du Conseil des Etats (31 sur 46), n'ont visiblement pas entendu les revendications de la Grève féministe.

Ensuite, il y a eu le détricotage par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique de l'arrangement concernant l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Pour faire avaler la pilule, le camp patronal avait daigné accorder la possibilité de prendre une retraite anticipée dès 62 ans. La commission l'a relevée à 63 ans, montrant le vrai visage de la majorité bourgeoise aux Chambres. Pour elle, l'édifice de prévoyance est une charge, non une richesse.

En faisant travailler les femmes jusqu'à 65 ans (au lieu de 64 actuellement), les sénateurs espèrent économiser 1,4 milliard de francs par an sur un total de 47 milliards. A croire que ces députés sont sourds et aveugles ou incapables de tirer des leçons du passé. En effet, le peuple a déjà refusé deux fois l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. En 2004 et en 2017, alors que le projet 2010, qui compensait l'augmentation d'une année de l'âge de la retraite des femmes par un soutien aux hommes et aux femmes qui en avaient le plus besoin, a été coulé par le Parlement, à cause d'une union contre nature PS-UDC.

L'histoire de l'AVS n'a jamais été un long fleuve tranquille. De son approbation par le peuple en 1947 à aujourd'hui, il y a eu 10 révisions. Et aussi beaucoup d'échecs. Depuis 20 ans, aucun projet n'a trouvé de majorité, alors que les sombres perspectives financières sont connues depuis longtemps: avec la prolongation de l'espérance de vie et l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération des baby-boomers, la prévoyance vieillesse doit être consolidée.

Approuvée le 6 juillet 1947 par 80% des votants, la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse est chérie par la gauche pour son caractère universel. Tout le monde cotise selon un certain pourcentage de son salaire et tout le monde reçoit, quels que soient ses parcours de vie et statut, selon un principe de répartition et de solidarité.

En 1972, le peuple inscrit dans la Constitution le concept des trois piliers: soit l'AVS (assurance), le 2^e pilier (épargne professionnelle obligatoire) et le 3^e pilier (facultatif). Mais les nuages s'amoncellent progressivement: l'espérance de vie s'allonge, le taux de natalité baisse, le rapport entre actifs et passifs se réduit. Le temps est venu des révisions qui font mal. En 1997, la conseillère fédérale socialiste Ruth Dreifuss parvient à convaincre le peuple d'accepter la 10^e révision de l'AVS. L'âge de la retraite des femmes augmente ainsi d'une année, de 63 à 64 ans, dès 2005. En contrepartie, des bonifications pour tâches éducatives sont introduites. Depuis, plus rien.

Quand elles sont descendues dans la rue, en 2019, c'était pour réclamer une meilleure justice et l'égalité, notamment salariale, qui figure dans la loi depuis le 24 mars 1995 (son principe depuis 1981), mais n'est toujours pas appliquée 25 ans plus tard. Elles revendiquaient également une rente décente pour les femmes. En effet, la rente de vieillesse moyenne des femmes n'atteint que 63% de celle des hommes, cela tient à la différence salariale, au temps partiel et à la disparité observée dans le 2^e pilier. Selon le Panorama des pensions 2013, dressé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les personnes retraitées en Suisse sont parmi les plus mal loties des 34 pays de l'OCDE. Notre pays présente le 4^e taux le plus élevé de pauvreté. Seuls le Mexique, l'Australie et la Corée du Sud sont plus défavorisés encore! 21,8% des Suisses âgés de plus de 65 ans sont considérés comme bénéficiant d'un pouvoir d'achat insuffisant contre 12,8% en moyenne pour les pays de l'OCDE.

Et si l'on tenait compte du travail non rémunéré qu'assument les femmes? En Suisse, 9,2 milliards d'heures de travail non rémunérées ont été accomplies en 2016, soit 1320 heures par personne. Leur valeur monétaire est estimée à 408 milliards de francs. Et on veut économiser 1,4 milliard sur leur dos? Ajoutons qu'il paraît absurde de vouloir augmenter l'âge de la retraite, alors que les travailleuses de plus de 50 ans sont celles et ceux qui ont le plus de peine à retrouver un emploi si ces personnes se retrouvent au chômage et chez lesquelles le taux d'aide sociale a le plus augmenté ces dernières années.

Il est aberrant, injuste, méprisant, inhumain de vouloir faire payer le renflouement de l'AVS aux seules femmes, déjà préférentielles dans tous les domaines. Voici quelques solutions plus égalitaires: unir AVS et 2^e pilier, une durée de cotisation plutôt qu'un âge limite, ce qui favoriserait les CFC, 1% supplémentaire de cotisation pour les revenus annuels supérieurs à 200'000 frs., une aide de la BNS, riche. Cette liste n'est pas exhaustive.

Un peu d'imagination et de courage, Messieurs!

Huguette Junod



Ikea France devant les juges

FRANCE

Mis en cause pour avoir fiché illégalement des employés, dix anciens dirigeants de l'enseigne comparaissent en correctionnelle dès ce lundi.

C'est l'aboutissement de longues années d'enquête et de l'épluchage minutieux du dossier par trois juges d'instruction. Après beaucoup d'attente et un renvoi en correctionnelle en mai 2020, la filiale française d'Ikea et quinze personnes physiques – dont des fonctionnaires de police et plusieurs dirigeants du champion de l'ameublement – étaient appelées à comparaître devant le tribunal judiciaire de Versailles, ce lundi. Deux anciens directeurs généraux de la société, Stefan Vanoverbeke et Jean-Louis Baillot, sont notamment attendus à la barre face à 72 parties civiles, dont des syndicats et des dizaines de salariés et anciens salariés d'Ikea.

Devant le juge, c'est en effet la culpabilité d'Ikea dans la mise en place d'un vaste système d'espionnage qui devra être tranchée. Les faits remonteraient à 2002, mais ce n'est qu'en 2012 que la première plainte est déposée. Un syndicaliste de FO remet à la police à ce moment-là une clé USB dans laquelle les enquêteurs découvrent des centaines de mails internes, des échanges entre des dirigeants et des personnes extérieures à l'entreprise. Au prétexte de s'assurer que les nouvelles recrues ne seraient pas des voleuses, l'ex-directeur de la gestion des risques d'Ikea France Jean-François Paris aurait commandé des «enquêtes» sur les nouveaux salariés.

Comptes en banque et casiers judiciaires

Puis, plus tard, également sur les élus du personnel. «Merci de me dire si antécédent judiciaire, SVP, contre cette personne a priori déjà



La filiale française d'Ikea en pleine tourmente pour ses entorses à la loi entre 2002 et 2012.

connue pour vol», «A priori Gitan et considéré comme dangereux», J'ai besoin de connaître l'état de son casier et surtout son train de vie», aurait-il ainsi demandé par mail à une société privée, selon l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel.

Pour obtenir de telles informations, allant parfois jusqu'au contenu des comptes en banque des employés, les dirigeants d'Ikea ont

dû demander l'accès, de manière totalement illégale, au système de traitement des infractions constatées (Stic), normalement réservé à la police, la gendarmerie et aux magistrats. Une poignée de fonctionnaires de police ont ainsi permis des centaines de «consultations» du fichier, moyennant paiement. «Ces méthodes sont inacceptables, tout comme le sont les objectifs qui leur sont liés: entre autres, faire

pression sur les salariés les plus remuants, dont les représentants du personnel», dénonce Patricia Alonso, secrétaire fédérale de la CGT commerce et services, dont la fédération a porté plainte contre l'enseigne en 2012.

Une multitude de chefs d'accusation

Jean-François Paris, l'auteur d'une grande partie des mails, a assuré que ces requêtes ne venaient pas «d'une démarche personnelle mais d'un système mis en place à la demande de la direction d'Ikea, qui cautionnait ces demandes». Une version soutenue par les juges d'instruction. «La société Ikea France avait parfaitement conscience du caractère illicite de telles collectes obtenues illégalement au fil des années, s'agissant de faits qui ont connu au sein de l'entreprise un certain caractère systématique», note ainsi l'instruction.

Sur les bancs du tribunal, les quinze mis en cause auront jusqu'au 2 avril pour répondre de la multitude de chefs d'accusation qui reposent sur leurs épaules. Parmi ceux-ci, la collecte de données à caractère personnel par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite, le détournement de la finalité d'un traitement de données à caractère personnel ou encore la violation du secret professionnel. Pour ces délits et leur recel, les accusés risquent jusqu'à dix ans d'emprisonnement et 750000 euros d'amende. La société Ikea pourrait, elle, être amenée à verser 3'750'000 euros d'amende. ■

Marie Toulgoat

Paru dans *L'Humanité*

La chasse aux sorcières «islamo-gauchistes» continue

FRANCE • Le gouvernement continue ses «provocations» à l'encontre des universitaires.

Nous évoquions dans une édition précédente «la chasse aux sorcières», prétendument «islamo-gauchistes», voulue par la Ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal. Le Centre national de recherche scientifique (CNRS) qu'elle souhaitait mandater pour mener l'enquête lui a répondu que la notion ne correspondait à aucune réalité scientifique. Mais une liste a bien fini par être livrée à la vindicte sur internet.

Blanquer, pompier pyromane?

En effet, suite aux «calomnies» de la Ministre, 600 universitaires et chercheurs.euses ont signé une tribune dans *Le Monde* demandant sa démission. 24 heures plus tard, la totalité de leurs noms était publiée sur un blog. Celui est proche de la mouvance d'extrême droite. Il désigne le personnel de la recherche incriminé

comme «des gauchistes (et quelques autres) complices de l'islam radical qui pourrissent l'université et la France». La citation accusatrice se rapproche de la formulation «grangrène de la société» utilisée par Mme Vidal (France 3).

Face à l'incendie provoqué, le pouvoir décide de l'arroser abondamment mais... de carburant. Dimanche, le Ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer, était interviewé par Jean-Jacques Bourdin (RMC). «L'UNEF (Union nationale des étudiants de France)), le syndicat étudiant, interdit la présence de blancs lors de certaines réunions, est-ce un acte raciste, selon vous?», interroge le journaliste. «Oui bien sûr. C'est profondément scandaleux», acquiesce le Ministre. Avant de surenchérir: «Les gens qui se prétendent progressistes et qui... distinguent les gens en fonction de leur peau, nous mènent vers des choses qui ressemblent au fascisme, c'est

extrêmement grave». Et de déclarer réfléchir à des évolutions législatives pour les en empêcher.

Seulement voilà, les prétendues réunions «interdites aux blancs» se révèlent être des groupes de paroles organisés, deux fois l'an, pour que les victimes de discriminations raciales et/ou religieuses, dites «racisées», puissent s'exprimer à leur sujet. C'est ce qu'explique la présidente de l'Unef, Mélanie Luce à *Mediapart* (23.03.21), affirmant: «Toute cette polémique sur les réunions en non-mixité, ça nous empêche de parler des vrais sujets». Précision importante, une personne juive ou musulmane qui se sentirait discriminée pour cela, pourrait y participer tout en étant blanche

Mélanie Luce (UNEF) menacée

De plus, d'autres groupes de paroles sont organisés pour la prise en compte d'autres types de discriminations. Ainsi, il en existe pour les femmes et

les personnes LGBT. Si on est bien loin des prémisses du fascisme annoncées, le pire pourrait encore surgir. A l'issue d'une émission de radio, où elle a tenté de répondre aux accusations portées, Mélanie Luce reçoit des messages tweets haineux, ignobles et des menaces de mort qu'elle a rendu publics. Style: «Je te viole la gorge, grosse salope. Et «Sale pute on va te retrouver et de (sic) tuer et balancer ton corps dans la seine (sic)». Les individus auteurs de ces abjects propos sont pénalement passibles de plusieurs années de prison.

Ensuite, la députée européenne du parti au pouvoir et membre du Bureau exécutif de la République en marche, Ilana Cicurel, réagit. Elle laisse entendre que si l'Unef ne renonce pas à ces groupes de paroles, il faudra «se poser la question de son subventionnement public». De là à dire que le syndicat étudiant est pris à la gorge... ■

Jorge Simao

UBS conteste en appel son amende record

FRANCE • Condamnée à 3,7 milliards d'euros, plus 800 millions de dommages et intérêts à l'Etat, pour démarchage bancaire illégal et blanchiment aggravé de fraude fiscale, UBS a fait appel. Le nouveau procès a débuté ce 8 mars.

Drapée dans sa dignité outragée, la plus grande banque de gestion de fortune continue à nier sa culpabilité face à la cour d'appel de Paris. UBS y conteste la décision du tribunal correctionnel qui l'avait lourdement condamnée, en février 2019, pour démarchage bancaire illégal et blanchiment aggravé de fraude fiscale.

Le désaccord de la banque suisse porte sur le fond: elle jure qu'elle n'a rien fait d'illégal, mais aussi sur l'amende elle-même de 3,7 milliards

d'euros. Une somme record calculée sur les fonds des 4'000 riches Français repentis, qui avaient déposé tout ou partie de leur magot dans les caisses d'UBS, et non sur le manque à gagner pour l'administration fiscale. La banque a déjà payé 800 millions d'euros de dommages et intérêts à l'État français, et n'a pour l'heure provisionné qu'à peine un dixième de ce qu'elle risque de devoir payer. En sus de l'amende pour UBS – suspendue par l'appel –, les juges avaient

condamné la filiale française pour complicité à 15 millions d'euros d'amende. Cinq des six anciens cadres jugés s'étaient aussi vu infliger de la prison avec sursis et des amendes allant jusqu'à 300'000 euros.

UBS est soupçonnée d'avoir, entre 2004 et 2012, illégalement envoyé ses commerciaux en France pour recruter de riches contribuables, déjà clients de sa filiale française afin de les convaincre d'ouvrir des comptes non déclarés en Suisse. Des salariés

de la banque ont apporté lors du premier procès des témoignages accablants. Parfois, le client prenait le risque de venir lui-même en Suisse pour y déposer sa fortune, cash ou lingots. Mais, le plus souvent, des conseillers d'UBS faisaient la mule en transportant eux-mêmes ces sommes de l'autre côté des Alpes. Au total, jusqu'à 23 milliards d'euros auraient pu quitter la France pour la Suisse, selon les estimations de l'enquête du Parquet national financier.

La décision du procès en appel n'est pas attendue avant trois mois et elle est susceptible de faire l'objet d'un nouveau recours en cassation. Toutefois, son déroulé sera scruté par de nombreuses banques européennes. C'est que la majorité d'entre elles ont déjà été condamnées pour fraude fiscale ou infractions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent au cours de ces quinze dernières années... ■

Pierrick Marissal

Paru dans *L'Humanité*

De Jaurès à Lénine, que faire de la Commune?

HISTOIRE • La génération des militants politiques et du mouvement ouvrier, celle de la II^e et de la III^e Internationale (respectivement socialiste et communiste), qui a suivi celle des communards, tirent des enseignements différents de l'expérience écrasée dans le sang.

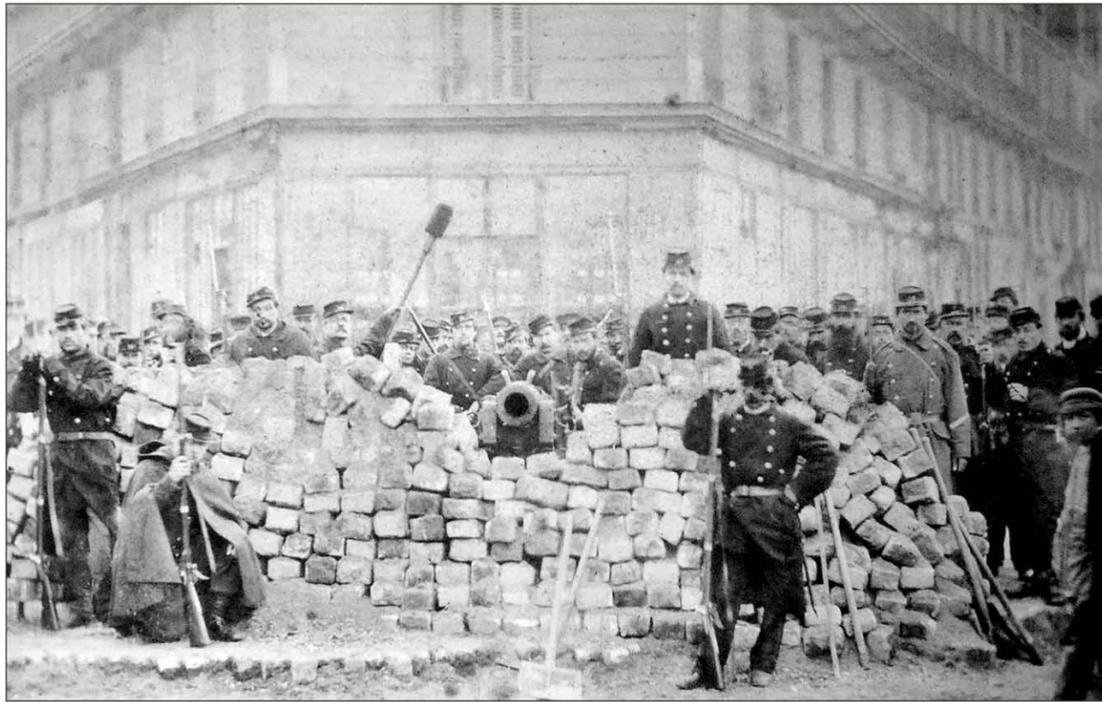
Une des grandes questions qui se pose aux courants socialistes à la fin du XIX^e siècle pourrait se résumer ainsi: que faire de la Commune? Écrasée en mai 1871, sa mémoire est investie par de nombreux socialistes et anarchistes qui voient en elle une expérience politique unique. Elle s'achève, certes, sur un terrible échec, mais les communards exécutés sont célébrés comme des martyrs tombés au combat.

En France, bien sûr, où les survivants de la Commune (Louise Michel, Benoît Malon, Édouard Vaillant...) ou leurs soutiens en région (tel Jules Guesde qui était à Montpellier au moment des événements) vont jouer un rôle important dans la construction des divers courants socialistes. Mais aussi parmi de nombreux groupes militants dans toute l'Europe. Ainsi, le 18 mars est l'occasion de rappels, chaque année, des actions glorieuses des communards.

En Allemagne, où la social-démocratie allemande devient, à partir des années 1880, le parti ouvrier le plus implanté du continent, la date est commémorée chaque année avec faste. Le 18 mars évoque le Paris de 1871, mais aussi – heureux hasard du calendrier – les barricades de Berlin en 1848. Les deux expériences se sont, certes, achevées par la victoire des forces contre-révolutionnaires, mais elles dessinent un chemin pour l'avenir, les bases d'une société nouvelle.

Faire vivre concrètement l'internationalisme

À une époque où les classes dominantes françaises comme allemandes cultivent un chauvinisme sans complexe, la célébration de ce 18 mars franco-allemand résonne comme une des premières tentatives historiques de faire vivre concrètement l'internationalisme. En 1898, pour les cinquante ans de 1848, le gigantesque défilé qu'organise la social-démocra-



Barricade communarde située à l'angle des boulevards Voltaire et Richard-Lenoir.

LDD

tie dans les rues de Berlin honore aussi l'expérience française.

On aurait pourtant tort de comprendre ces manifestations comme un appel pur et simple à refaire une révolution du même type. Entretiens, le mouvement ouvrier s'est doté de partis et d'organisations syndicales et coopératives. Le suffrage universel masculin est pratiqué dans plusieurs pays européens. Ne peut-on pas conquérir le pouvoir autrement?

Jean Jaurès, par exemple, célèbre sans ambiguïté les mérites de la Commune et ses mesures sociales et politiques. Il doute néanmoins qu'il soit nécessaire de reproduire une telle insurrection. Et certains anciens communards eux-mêmes, à l'image de Benoît Malon, sont même à l'origine du réformisme politique. Ils ne retiennent de la Commune que quelques mesures concrètes, souvent

en la vidant de sa substance subversive. Mais, au-delà des divergences entre courants socialistes, tous s'accordent plus ou moins à considérer qu'une forme d'organisation supérieure à la Commune est nécessaire.

La Commune façonne l'identité de la gauche du socialisme international

Ce fait n'est pas à prendre à la légère. Le succès de la forme parti à la fin du XIX^e siècle, s'il doit être compris dans un contexte plus large, doit ainsi beaucoup aux leçons tirées de la Commune. Honneur à elle, certes, d'avoir montré la voie. Mais il est urgent d'aller plus loin et autrement, au risque de nouvelles défaites. Rien ne dit que certains courants socialistes – que l'on pense au courant structuré par Guesde en France ou aux bolcheviques en Russie – n'auraient théorisé et/ou pratiqué des

formes d'organisation aussi structurées et hiérarchisées sans le traumatisme de 1871.

D'une certaine manière, le bolchevisme n'aurait probablement pas existé sous la forme qu'on lui a connue sans l'expérience communarde. En effet, si, dès les années 1880, d'aucuns retiennent de la Commune qu'il faut désormais éviter toute rupture violente, d'autres au

contraire insistent sur la nécessaire conquête de l'appareil d'État pour le retourner contre les ennemis de la révolution. L'exemple de la Commune façonne ainsi l'identité de l'aile gauche du socialisme international.

Lénine admire intensément l'audace des communards. Il souhaite néanmoins désormais que la «dictature du prolétariat» à venir se donne les moyens de sa politique, au risque de nouvelles semaines sanglantes au cours desquelles le prolétariat serait de nouveau vaincu. Lorsque le pouvoir soviétique aura tenu un jour de plus que la Commune, Lénine estimera avoir franchi un pas historique décisif! Depuis lors, la Commune sera d'autant plus commémorée qu'elle apparaîtra à des générations de militants comme annonciatrice des temps nouveaux.

Reste à savoir aujourd'hui ce qui demeure inspirant. Ou à l'inverse ce qui peut sembler désormais en décalage avec nos réalités contemporaines. En ce sens, les débats stratégiques amorcés par Jaurès et Lénine sur la Commune se poursuivent (à propos de l'État, du changement social et politique...). Ils demeurent sources d'interrogations pour le présent. ■

Jean-Numa Ducange

Paru dans *L'Humanité*

Retrouvez une version longue de cette évocation historique sur le site de la Fondation Gabriel-Péri. www.gabrielperi.fr/commune-de-paris

Quelques dates

1864-1876

Première Internationale ou Association internationale des travailleurs (AIT).

1889

Décision de fonder une Seconde Internationale ou Internationale ouvrière au congrès de Paris.

1891

Au congrès de Bruxelles, la Seconde Internationale pose la lutte des classes comme principe fondamental.

1904

Au congrès d'Amsterdam, le courant de Jules Guesde l'emporte sur celui de Jean Jaurès.

La levée des brevets reste la clé de la production des doses

COVID-19 • Des Etats du Sud, qui en font la demande à l'OMC, aux citoyens du Nord, qui interpellent l'UE, la demande d'une suspension des règles de propriété intellectuelle devient un impératif. Retour sur la lutte pour faire du vaccin un bien public mondial.

La vaccination peut faire des miracles. L'an dernier, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a pu déclarer l'Afrique libre de la poliomyélite sauvage, une maladie très invalidante. Cette éradication a été possible grâce à une vaste campagne de vaccination. Si elle avait été menée avec les critères actuels, elle aurait coûté les yeux de la tête.

On doit le sérum contre la polio à Jonas Salk, virologue états-unien, qui a fait le choix de ne pas déposer de brevet. «Peut-on breveter le soleil?» avait-il alors ironisé. Son vaccin fonctionnait avec un virus affaibli. Depuis, des centaines de millions d'enfants et adultes ont été protégés par sa découverte.

Et si on faisait la même chose avec les vaccins contre le Covid-19? La question est plus que légitime. Quelques firmes vont engranger de juteux profits grâce à la pandémie. En février, Pfizer se prédisait une marge de 4 milliards de dollars (3,35 milliards d'euros) grâce à son vaccin. Pour les autres multinationales ou laboratoires, les chiffres sont similaires, bien qu'ils aient bénéficié d'immenses fonds publics pour financer leurs recherches.

Cette soif de profits pose souci. L'Europe, mais aussi les pays du Sud peinent à protéger

leur population, car les détenteurs de brevets sont incapables de fournir des doses de vaccin en quantité suffisante, ne disposant pas des capacités de production nécessaires.

Pourtant, les usines de leurs concurrents, qui n'ont pas découvert le précieux sérum, ne tournent pas à plein et pourraient être utilisées à bon escient. Tout cela dépend, bien sûr, du bon vouloir des détenteurs de brevets, qui autorisent, ou non, leurs concurrents à produire le vaccin, moyennant rémunération. Le hic est que, bien que s'appuyant sur la recherche publique sur les ARN messenger, ce sont des entreprises privées

qui ont développé un vaccin. En France, l'Institut Pasteur a échoué.

D'autres équipes de chercheurs ont trouvé un vaccin, comme celle constituée par le virologue Kalle Saksela, en Finlande. Ils ont trouvé un sérum nasal, testé sur les animaux, qui était presque finalisé en mai. Mais, faute de financements, les tests sur les humains n'ont pas encore été lancés et ne le seront que prochainement. Seule l'Académie des sciences de Finlande a participé au tour de table. La découverte aurait pourtant un avantage: sa facilité d'administration. Cet exemple est assez unique. Partout dans le monde,

une autre option est avancée: la levée temporaire des brevets. Une proposition en ce sens est sur la table de l'Organisation mondiale du commerce, faite par l'Afrique du Sud et l'Inde, le 2 octobre 2020. Elle est «sponsorisée» par 57 États, et soutenue par une majorité de membres.

Les pays occidentaux, où se trouvent les sièges des multinationales du médicament, font de l'obstruction. Les pays du Sud ne sont pas les seuls à exiger une levée des brevets. Des centaines d'ONG, partis politiques et syndicats demandent, en Europe, une décision en ce sens, face à l'incapacité des multinationales et start-up à relever le défi de la bataille de la production.

Une initiative citoyenne européenne – «Pas de profit sur la pandémie» – est portée notamment par le groupe la Gauche (ex-GUE/NGL) au Parlement européen, des ONG, des syndicats et des partis. Elle vise à collecter un million de signatures pour exiger que la Commission européenne présente une législation faisant la transparence sur l'utilisation des fonds publics par les multinationales, mais surtout à permettre une dérogation temporaire aux brevets sur les vaccins afin d'accélérer leur production. ■

Gaël De Santis

Paru dans *L'Humanité*

Pétition suisse

Public eye et Amnesty ont lancé une pétition sur change.org, qui demande que la Suisse soit «solidaire pendant la pandémie». Constatant que la Suisse refuse de s'engager pour le partage des connaissances nécessaire à la lutte contre le Covid-19 avec les autres pays, les deux organisations posent leurs exigences au Conseil fédéral. Elles demandent que le gouvernement soutienne la dérogation temporaire à la propriété intellectuelle pour les traitements, tests et vaccins contre le Covid-19, rendent public les contrats passés avec les fabricants pour l'achat des vaccins. Et enfin que la Suisse adhère au programme de partage des connaissances de l'OMS appelé C-TAP (Covid-19 Technology Access Pool) et en incitant les entreprises pharmaceutiques domiciliées en Suisse à y adhérer.

www.publiceye.ch/fr/thematiques/medicaments/big-pharma-le-profit-a-tout-prix/pour-une-suisse-solidaire

LA CHRONIQUE DE JEAN-MARIE MEILLAND

Vauvenargues, un professeur de courage et de générosité

«La raison ne connaît pas les intérêts du cœur.»

De 1720 à 1722, une terrible épidémie de peste se propage en Provence à partir de Marseille. Pendant cette crise, Joseph de Vauvenargues est maire d'Aix-en-Provence et c'est avec une énergie et une abnégation toutes particulières qu'il s'acquitta de ses devoirs. Encore enfant, et réfugié avec sa famille au château familial, son fils aîné Luc, né en 1715, vécut cet épisode douloureux et put observer avec admiration les qualités morales dont son père faisait preuve. Il allait passer sa courte vie en exerçant avec conscience les responsabilités décevantes d'un officier subalterne de l'armée royale, tout en subissant fréquemment les atteintes de la maladie et de l'indifférence. Peu avant sa mort prématurée en 1747, il commença à publier *L'Introduction à la connaissance de l'esprit humain*¹, une œuvre remarquable, qui reçut les louanges de Voltaire. A mes yeux, Vauvenargues est depuis longtemps un auteur remarquable, mais aussi un homme exemplaire. Dans un moment critique comme celui que nous traversons, à travers des textes touchant l'essentiel, il peut nous aider à rester à hauteur de notre humaine dignité, un devoir auquel nul ne saurait se dérober. Il faut donc le lire, le relire et le relire encore!

Face aux difficultés et aux peurs de l'existence, Vauvenargues en appelle à l'élévation du cœur, qui inspire les sentiments et a plus de pouvoir que la réflexion. C'est ainsi que le courage est recommandé: «Le courage a plus de ressources contre les disgrâces que la raison». Il faut que «la grandeur d'âme... porte les hommes au grand», alors que «la servitude abaisse les hommes jusqu'à s'en faire aimer», et que «la raison et la liberté sont incompatibles avec la faiblesse». Il affirme aussi de manière encourageante que «le sentiment de nos forces les augmente». Il relève le rôle moteur des sentiments dans notre vie: «Les grandes pensées viennent du cœur». Aujourd'hui on débat souvent sur nos motivations, on s'étonne de la persistance, malgré l'éducation, d'erreurs et de préjugés. On constate avec peine que souvent on ne change pas d'avis même confronté à une collection d'arguments rationnels. Si on lit Vauvenargues, on comprend mieux les faiblesses de la raison: «Nous devons peut-être aux passions les plus grands avantages de l'esprit». Ceci parce que «le bon instinct n'a pas besoin de la raison, il la donne». Il y a d'ailleurs un optimisme foncier chez Vauvenargues, axé sur la vie et sur l'action: «Le désespoir est la plus grande de nos erreurs» – «La pensée de la mort nous trompe; car elle nous fait oublier de vivre».

S'il existe des âmes basses et d'autres élevées, Vauvenargues ne cesse d'en appeler aux nobles qualités, dont la générosité. A un jeune homme, il écrit: «Si vous avez quelque passion qui élève vos sentiments, qui vous rende plus généreux, plus compatissant, plus humain, qu'elle vous soit chère». La générosité peut exprimer de belle manière l'amour de soi, qui n'est pas l'égoïsme, et qui veut pour soi la réalisation la plus haute: s'aimer vraiment soi-même, en visant son plus bel épanouissement, peut très bien passer par l'oubli de soi. La plus haute réalisation ne demande pas le succès, et l'un de ses personnages affirme: «le combat me plaisait sans la victoire».

Par ailleurs, la générosité appelle chez Vauvenargues toutes sortes d'attitudes où l'autre est respecté au lieu d'être abaissé, car «nul homme n'est faible par choix» et «l'adversité fait beaucoup de coupables et d'imprudents». Ainsi il ne faut pas vouloir le bien d'autrui contre son gré: «Il faut permettre aux hommes de faire de grandes fautes contre eux-mêmes, pour éviter un plus grand mal: la servitude». La générosité implique aussi la patience qui tolère au lieu d'imposer: «Nous n'avons pas le droit de rendre misérables ceux que nous ne pouvons rendre bons». Il s'agit aussi d'être sensible au malheur des autres, comprenant au lieu d'accuser, car si «nous querellons les malheureux», c'est «pour nous dispenser de les plaindre». La générosité n'accuse et ne tyrannise personne, elle «souffre des maux d'autrui comme si elle en était responsable». Elle ne prétend pas non plus connaître mieux qu'eux-mêmes le bien des autres: «Le prétexte ordinaire de ceux qui font le malheur des autres est qu'ils veulent leur bien». C'est elle aussi qui prépare à la véritable amitié qui ne veut pas d'autrui plus qu'il ne peut donner; d'autrui elle comprend non seulement ses malheurs, mais aussi ses faiblesses. Si l'homme peut aimer la servitude, il possède pourtant en lui «des semences de bonté et de justice», sur lesquelles on peut tabler. Face aux autres, c'est la bienveillance qui doit l'emporter: «On ne peut être juste si on n'est humain» – «La clémence vaut mieux que la justice».

On pourrait souhaiter un Vauvenargues politiquement engagé, par générosité, aux côtés du progrès. On ne peut pourtant l'annexer au parti révolutionnaire. En marquis assumant son statut, il est conservateur et loyalement attaché à la caste aristocratique. Il défend l'inégalité: «Il est faux que l'égalité soit une loi de la nature. La nature n'a rien fait d'égal». Les perspectives du changement sont par lui regardées avec scepticisme: «Avant d'attaquer un abus, il faut voir si on peut ruiner ses fondements». Ce qui ne l'empêche pas de dessiner la perspective d'un meilleur gouvernement: «La meilleure manière d'élever les princes serait, je crois, de leur faire connaître familièrement un grand nombre d'hommes de tout caractère et de tout état; leur malheur ordinaire est de ne point connaître leur peuple...». Sa générosité l'amène aussi à reconnaître les difficultés des défavorisés: «Il n'est pas vrai que les hommes soient meilleurs dans la pauvreté que dans les richesses». Héritier d'un monde en déclin, il ne peut épouser la cause des précurseurs de la Révolution, bourgeois dont l'idéal de développement technique et d'enrichissement ne le satisfait guère. Il est difficile d'imaginer ses réactions dans un autre contexte, comme celui des misères nées de la première industrialisation, mais son humanité en aurait sans doute déploré les abus (aurait-il pu devenir socialiste?).

Incontestablement, même s'il est hors du temps, Vauvenargues nous concerne aujourd'hui. Il appelle encore à se construire plus grand et meilleur. Cette attitude repose sur une conception exigeante du métier d'homme, sur le courage, le sens de la dignité, le désintéressement et la bienveillance. Elle appelle à s'écarter de la mesquinerie des assoiffés d'argent et de succès immédiats. C'est une position d'aristocrate, mais celle de l'aristocratie du cœur, que partage un grand nombre d'hommes simples et de travailleurs, pour qui la dignité et la générosité sont les valeurs clés, celles que la bourgeoisie méprise tant. L'aristocratie du cœur nous dit aussi que si dans la mesure du possible on doit éviter la maladie, il ne faut pas que par une trop grande peur de perdre la vie, on en vienne à oublier l'active intensité qui lui donne son sens et sa valeur.

Jean-Marie Meilland

¹ https://fr.wikisource.org/wiki/Euvres_de_Vauvenargues

Les couleurs de l'amour

EXPO • Associé au mouvement pictural post impressionniste d'avant-garde, les Nabi, l'artiste français Maurice Denis mêle religiosité et amour conjugal.

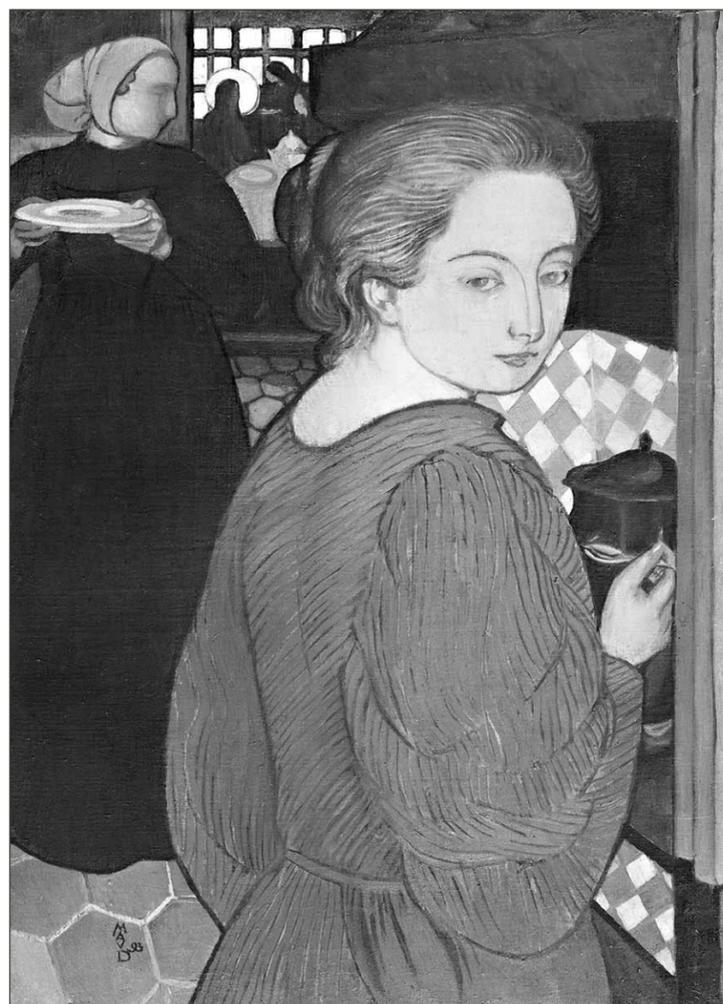
Très tôt, Maurice Denis (1870-1943) fut habité par une profonde foi catholique. Ce qui l'amena à un certain conservatisme politique et à des positions antidreyfusardes. Mais il ne fut pas le seul! Nous pensons notamment à Edgar Degas. En revanche, sur le plan artistique, il fut partiellement un novateur, notamment en arrachant l'art religieux à ses suavités saint-sulpiciennes. Le MCBA de Lausanne consacre une belle exposition – la première depuis cinquante ans en Suisse – à ce peintre parfois considéré un peu injustement comme secondaire. Cette présentation permet de suivre l'évolution et de découvrir les différentes facettes de l'artiste.

Héritages multiples

Maurice Denis subit des influences. On perçoit dans certaines de ses œuvres l'héritage du Pointillisme. Dans son tableau *Hommage à Cézanne*, il montre ce qu'il doit au peintre d'Aix-en-Provence. Il fut vers 1888 l'un des fondateurs et le théoricien du mouvement des Nabis. Ce terme, venu de l'hébreu, peut être traduit par «prophète», «illuminé» ou «inspiré par Dieu». C'était une réaction spirituelle au matérialisme du siècle. Influencé par Puvis de Chavannes, il réalisa aussi de grands panneaux décoratifs pour des maisons particulières, dont Avril pour celle de son ami, le compositeur Ernest Chausson.

Une partie de l'exposition est donc consacrée à l'art religieux. Relevons le *Christ vert*, qui fait penser à une icône byzantine, et *L'Offrande au Calvaire*, peints tous deux vers 1890. Maurice Denis fut éperdument amoureux de Marthe Meurier, qui devint sa femme. Il a prononcé ces belles paroles: «l'amour est un acte de foi. Je crois en vous, Marthe».

Il n'a cessé de peindre son épouse, dans des scènes touchantes qui exaltent l'amour conjugal et la maternité. Signalons notamment *Femmes à la terrasse*, devant sa petite maison de Saint-Germain-en-Laye (devenue aujourd'hui un musée consacré à l'artiste), où les personnages sont traités dans le style japonisant alors à la mode. Maurice Denis a aussi été très marqué par le Primitivisme siennois et florentin, et tout particulièrement par le moine-peintre Fra Angelico. Ses portraits de femmes et de jeunes filles ont une grande douceur presque angélique, dans ses huiles ou ses pastels aux teintes plus pâles. Ils contiennent



«La cuisinière» de Maurice Denis.

MCBA

sovent des éléments symboliques, comme le lys blanc signifiant la pureté ou le plat de fruits, symbole de fécondité. L'artiste a très bien su traduire sur ses toiles le simple bonheur familial, comme dans *Le Dessert au jardin*, où le plat de fruits rappelle la peinture flamande. N'adhérant pas aux avant-gardes, Maurice Denis se réclamait d'un «néo-traditionnisme».

Sensualité et spiritualité

Mais même ses sujets profanes ont souvent un aspect religieux. Ainsi dans *La Toilette de l'enfant*, où le geste de Marthe épongeant la tête de la petite Bernadette s'apparente à celui du baptême. Ou encore dans la toile représentant la jeune Noëlle, guérie d'une appendicite qui faillit lui être fatale, et qui fait songer à une résurrection.

On trouve néanmoins sous le pinceau de Maurice Denis des tableaux résolument profanes, comme ces belles scènes de plage en Bretagne, où la famille se rendait chaque été. Par-

fois on perçoit une spiritualité païenne, inspirée par la mythologie grecque. Dans une toile intitulée *Baigneuses (plage au petit temple)*, les corps nus des jeunes baigneuses symbolisent une communion totale avec la nature. On le voit, chez cet artiste, sensualité, bonheur terrestre quotidien, tradition et modernisme, spiritualité et profondes convictions catholiques se conjuguent.

Notons qu'une autre exposition se tient actuellement dans les murs du nouveau bâtiment du MCBA. «Matières en lumière. Sculptures de Rodin à Lise Bourgeois» présente un florilège d'œuvres plastiques où l'on retrouve Danseuse de Degas, Giacometti, Steinlen et ses bronzes animaliers, le Suédois Carl Milles, ou encore des œuvres contemporaines, dont certaines conçues à l'aide de matériaux recyclés. ■

Pierre Jeanneret

«Maurice Denis. Amour» et «Matières en lumière», Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. Jusqu'au 16 mai.

GRÈVES, MANIFESTATIONS, MONDIALISATION ET LUTTES LOCALES...

CE QUE LES GRANDS MÉDIAS PASSENT SOUS SILENCE, LISEZ-LE CHAQUE SEMAINE DANS GAUCHEBDO !



PLUS QUE JAMAIS, GAUCHEBDO A BESOIN DE VOUS !

CCP: 12-9325-6

Jours résignés dans Wuhan confinée

CINÉMA • «Coronation» de l'artiste dissident, sculpteur, blogueur, photographe et documentariste Ai Weiwei est un récit kaléidoscopique, fragmentaire et parfois poignant. Ceci en plusieurs angles de vécus parcourant Wuhan sous confinement.

Face à la pandémie naissante, le film pourrait servir à la fois la propagande du régime – efficacité hospitalière, action déterminée, autodiscipline, confinement rapide à large échelle – et ses plus fervents détracteurs sur les droits humains. Ces derniers semblent parfois oublier que le bilan mondial affiche bientôt trois millions de morts, 10'000 en Suisse et dix fois plus en France. La Chine ne reconnaît officiellement toujours que 4840 décès depuis son premier cas signalé en décembre 2019.

Le cinéma du réel stylisé d'Ai Weiwei se fonde sur une douzaine de vidéos tournées semi-clandestinement par des contacts du cinéaste dans la capitale du Hubei, la première région au monde à mettre ses 11 millions de citoyens dans un confinement strict, du 23 janvier au 8 avril 2020. A l'époque, nul vaccin à l'horizon. Les connaissances sur la transmission aéroportée du virus sont controversées. Et il s'avère complexe de distinguer le Covid-19 d'autres affections et de l'épidémie de SARS cuivée 2003. Pour le réalisateur, «les dirigeants chinois savaient ce qui se passait plusieurs mois avant la mise en quarantaine de Wuhan, mais ils ont décidé de dissimuler la vérité.» (*Le Figaro*, 22.03.21).

Eloge du banal

Coronation, contraction anglaise de «nation» et «couronnement» concilie un regard documentaire flottant alliant la banalité des travaux et jours à l'ironie diffuse, étrange et parfois désespérée d'un conte voltairien. Dès l'entame, la marque de fabrique du cinéaste infuse des plans aériens atmosphériques captés par drone, une avancée ouatée et décelérée sur la Gare de Wuhan déserte.

Alors que l'engourdissement colonise lentement le spectateur, un livreur déposant les aliments possiblement commandés par WeChat à un locataire portant masque et sac de plastique transparent sur la tête suscite un effet burlesque inattendu. Une musique anxiogène accompagne les déambulations d'un médecin dans un interminable couloir de l'un des hôpitaux de campagne construit en dix jours par 4000 ouvriers sous l'égide de l'Armée populaire de libération. Chez ce «monstre bâtisseur» qu'est la Chine, la caméra suit l'édification nocturne de ce qui n'est pas un décor de fable dystopique. Le film n'ayant ni voix off ni légendes, il s'agit peut-être de «l'Hôpital du dieu du Feu» (Huoshenshan). A ce propos, Bingtao Chen, Chinois de Paris venu retrouver ses parents à Wuhan puis confiné, note le 3 février dans son Journal de bord, (*Wuhan confidentiel*): «Il est



Combinaisons de protection, masques et visières à foison. Face à l'Occident pris de court dans les premiers mois pandémiques, la supériorité logistique de Wuhan est évidente dans *Coronation*. DR

gigantesque, 25'000 m², et peut accueillir 1000 lits.»

Mission compassion

Si le documentaire colle honnêtement au réel prosaïque et ennuyeux suivant travaux et jours, les commentaires a posteriori du cinéaste et de critiques semblent vouloir contraindre le spectateur à une posture de témoin halluciné d'une crise sanitaire censée révéler – une fois encore – la nature libérale-totalitaire de l'ex-Empire du Milieu. Pour ne citer qu'eux, les cas des personnes lancées d'alertes disparues ou incarcérées depuis le début de la pandémie, les laogai ou camps de travail forcé et leurs 5 à 8 millions de détenus, la répression et les persécutions des Ouïghours et Tibétains sont des éléments à charge.

Mais dans *Coronation*, les preuves avérées d'une emprise totalitaire ne sautent pas aux yeux. On y voit ainsi une file devant un hôpital, où des gens attendent qu'on les appelle pour récupérer l'urne de leur proche décédé, peut-être comme

dans un supermarché. Ou ce jeune homme interdit de quitter la cité, après s'être porté volontaire pour aider à la construction d'un hôpital de fortune. Faute de ressources, il est contraint de dormir dans un parking. Il se suicidera en rentrant chez lui. De là à prétendre que tout cela est le fruit d'un pouvoir tyrannique profitant de l'urgence sanitaire pour étendre son empire et étrangler son peuple, il y a un pas problématique à franchir. Si l'on en croit par ailleurs certains médecins français basés à Pékin – et donc soupçonnés de n'être pas libres de leurs propos –, la Chine a réalisé ce qu'il fallait pour protéger sa population du virus et d'une crise multiforme. L'Occident peut-elle en dire autant?

En trois documentaires, Ai Weiwei exilé sur sol européen depuis 2015 et établi à Lisbonne a tenté de concrétiser une saisie empathique de réalités dramatiques pour participer à un hypothétique éveil des consciences. A entendre certains de ses entretiens, l'artiste de renommée internationale ne

semble guère y croire. Que ce soit avec *Human Flow* pour la crise des migrants, dont il suit les parcours dans 23 pays en inscrivant sa présence compassionnelle de bon samaritain de l'écoute engagée en toutes situations à la manière d'un Michael Moore ici quasi mutique et saint-sulpicien. Mais aussi les 43 étudiants mexicains disparus à Iguala en septembre 2014 au détour de *Vivos*, impressionnant film méditatif et pictural. Une sorte de *Stabat Mater* pour les familles victimes d'un deuil sans fin. Avec cette interrogation: «La société mondialisée parviendra-t-elle à s'extraire de la peur, de l'isolement et du repli sur soi?» Pour la Chine, le constat du cinéaste est le suivant (*Le Figaro*, 22.03.21): «Aujourd'hui 80% de la population croit que le communisme est la solution... Je reconnais la puissance de l'Etat chinois et son efficacité à exécuter ses décisions sans accorder la moindre place au consentement». Dont acte.■

Bertrand Tappolet

Coronation. Visible sur Vimeo



L'Usine, ou l'absurde en quantité industrielle

LIVRE • La romancière Hiroko Oyamada jongle avec des éléments d'inquiétante étrangeté au sein d'un univers voué à une production sans objet.

L'Usine est un gigantesque complexe, traversé par une départementale, un fleuve et, là-bas, l'océan. Trois personnages, deux hommes, une femme, y sont embauchés à des postes insolites. L'un doit effectuer des études sur les mousses, afin de végétaliser les toits. Un autre, ex-ingénieur licencié à 30 ans, corrige au stylo rouge des manuscrits de toutes sortes. La dernière, contractuelle, est préposée, au sous-sol, à la déchiqueteuse de documents. La monotonie s'installe vite. L'homme des mousses, payé à ne presque rien faire, n'effectuera qu'une sortie de prélèvements par an. La direction lui conseille d'installer son «laboratoire-domicil» dans l'Usine. Le correcteur perd souvent le fil car son travail n'a aucun sens: «On corrige en rouge. On envoie ce qu'on a fait, et quelque temps après on reçoit un manuscrit avec le même texte mais encore plus d'erreurs grossières. On se demande à quoi on sert.» La déchiqueteuse n'actionne même pas les appareils. Elle les assiste. Aucune

initiative: «Hormis un dysfonctionnement important, je n'ai plus besoin d'utiliser des neurones» L'atmosphère est digne de celle d'un roman de Kafka. Le monde extérieur se dilue. On ne manque de rien: restaurants, bars, blanchisserie pour le linge des employés, immeubles et pavillons et même un «musée de l'Usine». Bientôt, d'étranges animaux se mettent à proliférer. Des ragondins végètent dans les conduits d'évacuation des eaux usées. Des centaines de cormorans, noirs comme l'encre, ne pondent pas d'œufs et vivent amassés près d'un pont. Ils tournent résolument le dos aux montagnes et scrutent l'Usine. Des «lézards de lave-linge» nidifient à côté des tambours des machines à laver.

Par ailleurs, il y a des rumeurs sur un «déculotteur», agresseur sexuel surnommé «la fée de la forêt». La romancière organise avec art un récit piégé, truffé d'indices qui révèlent des incongruités parlantes: une coquille, au milieu d'une notice de l'Usine: «Nous

vous prions sincèrement de nous accuser pour les inconvénients occasionnés» Des avancées immotivées dans le temps, de curieux dialogues où les personnages échangent leurs rôles, voire leurs postes; le passage des enfants, après l'école, au beau milieu des rues de l'Usine, des hommes au corps «entièrement noir comme si de l'encre ou du pétrole leur était coulé dessus»... Le lecteur perd pied peu à peu, au sein d'une réalité doucement abrutissante, où tout se dilue dans une servilité mortifère jamais contestée. Hiroko Oyamada, dont l'Usine est la première traduction en français, est connue au Japon depuis qu'elle a été lauréate du prestigieux prix Akutagawa en 2014 pour Ana (*Le trou*, non encore traduit). L'Usine, vrai coup de maître, donne très envie de la suivre. ■

Muriel Steinmetz

Hiroko Oyamada, *L'Usine*, Christian Bourgois Éditeur, 186 pages. Pari dans *L'Humanité*

IMPRESSUM

Société d'édition de Gauchebdo
25, rue du Vieux-Billard, 1205 Genève
Amanda Ioset, présidente

Administration
administration@gauchebdo.ch

Maquette
Solidaridad Graphisme,
1204 Genève

Rédaction
redaction@gauchebdo.ch
022 320 63 35
Joël Depommier, rédacteur en chef,
Jorge Simao, rédacteur,
Bertrand Tappolet, correcteur et
rédacteur
Stéphane Montavon, dessinateur

Abonnements
abo@gauchebdo.ch
Tarifs sur: www.gauchebdo.ch/abo
CCP 12-9325-6

Impression
Pressor, 6, route de Courroux,
2800 Delémont

Publicité
www.gauchebdo.ch/tarifs-publicitaires

Parution
Gauchebdo paraît 40 fois par année